

### Recommandations importantes

Le propriétaire du navire est tenu de signaler immédiatement au chef du bureau de douane du port d'attache toute cession ou destruction, tout vol, tout changement d'affectation ou de caractéristiques de son navire ainsi que tout changement de domicile.

En cas de vente du navire, l'acte de francisation doit impérativement être rapporté au chef du bureau de douane du port d'attache du navire dans un délai d'un mois à compter de la vente (art. 231 du code des douanes), accompagné de l'acte de vente.

L'acheteur doit, afin de faire établir un nouvel acte de francisation à son nom, présenter ou adresser au même chef du bureau de douane, une photocopie de sa carte nationale d'identité (recto-verso), et une photocopie d'un justificatif de domicile (quittance ou facture de moins de 6 mois).

L'acheteur est par ailleurs invité à s'informer de l'existence d'une hypothèque maritime antérieure sur son navire auprès du conservateur des hypothèques maritimes compétent.

A défaut d'accomplissement de ces formalités - appelées mutation en douane - le vendeur reste à l'égard des tiers, et malgré l'acte de vente le véritable propriétaire et, à ce titre, le paiement du droit annuel de francisation et de navigation continuera à lui être réclamé.

Le changement de pavillon doit donner lieu à la restitution de l'acte de francisation au bureau de douane ainsi que le cas échéant à la souscription d'une déclaration réglementaire d'exportation.

Avant de vous dessaisir de l'acte de francisation établi à votre nom, rapprochez-vous, dans votre intérêt, du chef du bureau de douane du port d'attache qui vous fournira tous les renseignements utiles.



**Liberté • Égalité • Fraternité**  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## ACTE DE FRANCISATION

et

## TITRE DE NAVIGATION

# GE157

## NAVIRE DE PLAISANCE

BUREAU FISCAL DES DOUANES DE CHERBOURG  
SERVICE NAVIGATION  
1 QUAI DU GENERAL LAWTON COLLINS  
50 107 CHERBOURG CEDEX  
Tel : 09 70 27 44 70  
[navigation-cherbourg@douane.finances.gouv.fr](mailto:navigation-cherbourg@douane.finances.gouv.fr)

**Identification du navire**

Nom du navire : THE 3 BROS  
N° de francisation (matricule) : GE157009501 (GE157)  
N° d'immatriculation : LH G32682  
Bureau de port d'attache : CHERBOURG BUREAU

**Caractéristiques du navire**

Type : SLOOP  
Modèle : CAPE 40  
Constructeur : CAPE RACING YACHTS

Si construction amateur, ne peut être vendu avant le :  
Navire modifié : oui  non

Modification effectuée par un particulier : oui  non   
Si modification effectuée par un particulier, ne peut être vendu avant le :

Année de construction : 2021  
Numéro CIN : FR-CPTB0253J121

Catégorie de conception : A  B  C  D   
Longueur de coque : 12.19 mètres    Largeur de coque : 4.5 mètres

Nombre total de moteurs : 1

Moteur	Marque	Modèle	N° série	Puissance en kW	Puissance en CV administratifs	Nbre	Carburant
fixe	YANMAR	3YM30AE (2021)	E17876	21.3	4	1	GO

**Propriétaire(s)**

Raison sociale de la société : PARFUMS DU LARGE
Adresse : 7 RUE PIERRE BROSSOLETTE
Code Postal : 76600    Ville : LE HAVRE

**Copropriétaire(s)**

	Parts :
--	---------

**Locataire(s)**

--

a été francisé et est en droit de jouir de la protection ainsi que des privilèges et des avantages accordés aux navires français.

Délivré à CHERBOURG BUREAU, le 19/10/2021

Pour le directeur général des douanes et des droits indirects,

Pour le préfet de département,

**20 OCT. 2021**

*pl*  
Donneur  
français  
Emmanuel DECLEY  
N° 54295

